

NEWSLETTER OTRE ILE DE FRANCE du 15 avril 2016

EDITO : Quelle semaine !! OTRE en réunion chez le préfet de Région, suspension de la mobilisation et retour de l'Ecotaxe régionale !

Comme nous vous l'indiquions la semaine dernière, l'OTRE Ile-de-France a été reçue vendredi dernier à la préfecture de région, occasion d'une présentation détaillée de la situation économique et sociale de la profession <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/04/2016-04-08-réunion-préfecture-4.pdf> et a rédigé à l'issue de la réunion le communiqué suivant http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/04/CP_TRAVAIL-ILLEGAL_OTREidf_RECUE-EN-PREFECTURE21.pdf repris par la presse.

C'est notamment dans la perspective de ce rendez-vous que l'OTRE nationale suivie en cela par le régional, avait suspendu son annonce de mouvement de protestation annoncé sur la voie publique pour samedi 9 <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/04/06/97002-20160406FILWWW00102-transporteurs-routiers-la-mobilisation-reportee.php>. Premières réactions intéressantes de donneurs d'ordres qui seront sans doute suivies d'autres <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/04/Lettre-UPS.pdf>

En effet, ces réactions de souhait de respect de la légalité sont à encourager et risquent d'être de plus en plus nombreuses une fois que le Préfet avec l'appui des DREAL aura adressé un courrier ferme de rappel à la Loi aux principaux donneurs d'ordres ! Surtout quand le nouveau décret Macron sur la rémunération des salariés détachés dans le transport sera entré en vigueur !

Bonne nouvelle, dès le lendemain, le décret Macron tant attendu sur l'obligation de rémunérer les salariés de l'Est a été publié et fait l'objet de l'article en point (2)

Malheureusement, une bonne nouvelle ne venant rarement seul, dès dimanche 10 avril, l'écotaxe en région Ile de France (4) ainsi que la taxation des CDD (5) revenaient sur le tapis !

Quelle semaine donc, l'OTRE réunira ses instances nationales puis régionales le mercredi 20 et ce qui est sur, c'est que ces sujets avec le retour de l'écotaxe régionale feront plus que jamais l'actualité et seront au cœur de notre Assemblée Générale régionale le 3 juin prochain ! « Chargeurs – transporteurs, concurrence déloyale, tous concernés ?

Cette semaine a été signée également par le Préfet de Région IDF, la Présidente du Conseil Régional et la ministre du travail une convention pour « un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi ». <http://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/invitations-presse/article/myriam-el-khomri-se-rendra-au-conseil-regional-d-ile-de-france-jeudi-14-avril> et <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/20914/144305/file/13-04-2016%20-%20Signature%20plan%20500%20000%20-%202014%20avril%202016.pdf>

Ce qui est certain, c'est que le transport pourra continuer à créer des emplois en Ile-de-France et constitue un maillon essentielle de l'activité économique régionale, mais à 2 conditions, c'est que l'on arrête de le taxer, et qu'il soit traité selon des règles de concurrence loyales avec les entreprises non franciliennes !

Si vous souhaitez postuler à un poste de conseiller au sein de votre conseil d'administration de l'OTRE Ile-de-France et de vous impliquer un peu plus dans la politique professionnelle régionale de votre syndicat en y consacrant un peu de temps, l'année 2016 étant électorale, faites le nous savoir par retour de mail et nous vous inviterons à notre prochain Conseil d'Administration de mercredi 20 à 18h, occasion de rencontrer les conseillers sortant dont tous ne se représentent pas, et de faire plus ample connaissance.

2) Travailleurs détachés : dispositions applicables aux entreprises de transport au 1er juillet 2016

Demandé de longue date, et par l'OTRE tout particulièrement, un décret du 7 avril 2016 applicable au 1er juillet adapte certaines dispositions concernant les travailleurs détachés au secteur des transports. Une attestation de détachement remplace la déclaration de détachement. Elle devra pouvoir être présentée par le salarié en cas de contrôle. Ce décret <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/04/travailleurs-détachés-décret-7-avril-OTRE.pdf> s'appliquera à l'ensemble du transport (routier et fluvial) et n'exclut donc pas a priori les autocars Tchèques ou même moldaves comme rencontrés encore récemment dans Paris ! http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/04/joe_20160409_0084_0004.pdf



et petite revue de presse sur le SMIC français pour les salariés détachés qui fait réagir jusqu'en Espagne et en Italie (en attendant la réaction de la Pologne ou de la Moldavie?)

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/les-routiers-etrangers-livrants-en-france-devront-etre-payés-au-smic-965532.html>?

<http://www.leparisien.fr/economie/emploi/les-chauffeurs-qui-passent-par-la-france-devront-etre-payés-au-smic-10-04-2016-5702217.php>

<http://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/021828169752-les-routiers-etrangers-en-france-seront-payés-au-smic-1212683.php#xtor=CS1-1>

et prise en compte européenne <http://www.transportinfo.fr/parlement-ue-contre-fraude-trm/>



3) Langue de Molière contre le travailleur détaché ?

Peut être une nouvelle piste à explorer, trouvée en Charente par un élu imaginaire ne voulant pas voir sa responsabilité pénale engagée en cas d'accident.

Pour des raisons de sécurité, obliger les travailleurs détachés à comprendre et à parler le français, pour notamment savoir lire des cartes, un GPS, la signalisation et comprendre et prendre rapidement toute mesure de sauvegarde des personnes et des biens ?

comme dans le BTP, car pour des raisons de sécurité, c'est parfois mieux de comprendre un peu la langue locale!!! Ci-après une initiative prise par un élu local

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/02/29/01016-20160229ARTFIG00286-en-charente-le-stratageme-d-un-elu-pour-eviter-le-recours-aux-travailleurs-detaches.php>

<http://www.lemoniteur.fr/articles/la-langue-de-moliere-contre-le-travail-detache-31813614>

4) Vers un retour de l'Ecotaxe en Ile-de-France ?

L'OTRE Ile-de-France a décidé de communiquer sur le dossier de l'Ecotaxe qui à la différence de celui de la lutte contre le travail illégal a le mérite de mettre l'ensemble du monde du transport contre elle, même ceux qui se sont réveillés à la dernière heure en 2013, mais ne chipotons pas et réjouissons nous au contraire de cette grande unité patronale! Pour lire le communiqué de l'OTRE Ile-de-France <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/04/CP-ecotaxe-IDF-LG2.pdf> et dans la presse : <http://www.routiers.com/pagetype.asp?revue=routiers&pagetype=breves&brenum=41447> et <http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/92936/poids-lourd-en-transit-l-ile-de-france-reclame-son-ecotaxe.html>

et petite (grosse?) revue de presse sur le retour de l'écotaxe en Ile-de-France

[europe 1](#) ; [JDD](#) ; [Le Monde](#) ; [Le Figaro](#) ; [Le figaro Le Point](#), [20 minutes](#) ; [la Croix](#) ; [Usine nouvelle](#); [Huffingtonpost](#) ; [Europe 1](#); [Mobilicité](#); [Les Echos](#) ; [Environnement Mag](#) ; [Le Parisien](#) ; [l'Express](#) ; [Transportissimo](#) ; [Le Parisien le Conseil régional d'Ile de France](#) Et rappelons juste que Madame Jouanno, alors qu'elle était candidate aux régionales de 2010, spécialiste des transports, demandait [l'automatisation de la ligne 14 du métro](#) !

5) La pénalisation des CDD revient sur la table ? Stop à la Loi El Khomri !

Pour calmer les jeunes qui n'ont pas encore commencé à travailler, le gouvernement allume des contre feux, dont la taxation des CDD dont la dernière expérience en 2015 montre bien qu'elle n'a aucun impact sur les CDI, sauf à pénaliser un peu plus ceux qui y ont recours, et n'ont pas le choix, compte tenu de la saisonnalité de leur activité, les déménageurs par exemple! <http://www.capital.fr/a-la-une/politique-economique/pourquoi-la-surtaxation-des-cdd-risque-d-etre-une-mesure-pour-rien-1117268#>

<http://www.lesechos.fr/economie-france/social/021832899540-cdd-valls-rassure-les-jeunes-mais-braque-les-patrons-1213034.php#xtor=CS1-25>

<http://www.lefigaro.fr/politique/2016/04/11/01002-20160411ARTFIG00322-une-mesure-inutile-et-deja-tentee-en-2013.php>? Medef et CGPME en appellent même désormais à dire stop à la Loi El Kohmeri

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/04/10/20002-20160410ARTFIG00135-pierre-gattaz-je-dis-stop-a-la-loi-el-khomri.php>



6) Dépôt des déclarations liées à la CFE et la CVAE le 3 mai 2016

En plus du dépôt de la liasse fiscale, pour de nombreuses entreprises, la date du 3 mai 2016 constitue également la date limite pour plusieurs déclarations relatives à la contribution foncière des entreprises (CFE) et à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/04/depot-CFE-CVAE-OTRE.pdf>

7) Gérants majoritaires : n'oubliez pas votre DSI 2016

La nouvelle DSI (Déclaration Sociale des Indépendants) est arrivée. Rendez-vous annuel incontournable, cette déclaration est à remplir avec le plus grand soin car c'est à partir des informations qui y sont portées que seront calculées toutes vos charges sociales définitives de l'année passée, ainsi que vos charges provisionnelles de l'année en cours. Elle devra être déposée au plus tard le 19 mai 2016.

Tous les Gérants majoritaires de SARL - ainsi que les associés qui relèvent du régime social des non salariés - doivent produire cette déclaration.

8) Le représentant du personnel soupçonné de recours abusif aux heures de délégation se doit de répondre aux demandes d'explications formulées par l'employeur

Mais il n'a pas à dévoiler trop d'informations.

Les heures de délégation bénéficient d'une "présomption de bonne utilisation". C'est-à-dire que l'on présume les heures déclarées en délégation effectivement liées à l'objet du mandat représentatif. Pour l'employeur, cela signifie qu'avant de dénoncer un abus en justice, il doit d'abord payer le crédit d'heures et demander au salarié des explications. En réponse l'élu peut se contenter d'une présentation assez large de ses activités. C'est ce que l'on peut retenir d'un arrêt de la Cour de cassation du 23 mars <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/04/recours-abusif-aux-heures-de-délégation-OTRE.pdf>

9) Ouverture d'une nouvelle station GNV située 15 rue Montesquieu à Nanterre

Cette station se situe sur un site ERDF-GRDF et n'est pas accessible aux poids lourds.

L'accès à la station s'effectue via un portail automatique via badge.

L'exploitant de la station est la société GNVert. Si vous avez déjà un badge de cette société, il fonctionnera sur cette station.

Si vous êtes intéressés par cette station pour faire des pleins en GNV, merci de nous indiquer en retour de mail les informations suivantes pour obtenir un badge d'accès pour ouvrir le portail :

Nom de l'entreprise, Nom, prénom et téléphone du responsable, Immatriculation du véhicule (1 véhicule par carte et 5 véhicules maximum par entreprise), Type et marque du véhicule

10) Protection juridique proposée par l'OTRE (rappel)

En période d'actualité politique régionale chargée, nous n'avons pas toujours le temps (ni les moyens) de répondre en détail à vos demandes juridiques (PV, prudhommes, contrôles de l'Inspection du travail, Urssaf...)

Dans le cadre de la mise en place d'une protection juridique OTRE avec notre partenaire CFDP Assurances, une note protection juridique OTRE a été élaborée qui détaille la procédure de la mise en place auprès des adhérents OTRE. Avec le contrat de protection juridique, spécialement négocié par l'OTRE pour les entreprises de transport routier auprès de Cfdp Assurances, seul assureur indépendant du marché français à être implanté sur l'ensemble du territoire, vous bénéficiez d'un accompagnement juridique pour les litiges les plus courants liés à votre activité: <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/01/Fiche-produit-protection-juridique-OTRE-2016.1.8.pdf>

11) Quoi de neuf sur la route? <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/04/2016-03-QUOI-DE-NEUF-SUR-LA-ROUTE-n%C2%B025-final.pdf>



12) Salaires marchandises :

Par Arrêté du 4 avr. 2016 publié au JO du 9, l'accord sur les salaires en marchandises du 3 nov. 2015 est désormais applicable à toutes les entreprises.

13) Equipements de protection individuelle (EPI): le nouveau règlement européen est publié

Le règlement 2016/425 du 9 mars 2016 actualise les dispositions de la directive 89/896/CEE sur les EPI. Entre autres, il étend la procédure d'évaluation de la conformité la plus contraignante aux lunettes de soleil et gilets fluorescents <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/04/Equipements-de-protection-individuelle-EPI-OTRE.pdf>

14) Temps de trajet domicile/lieu de travail en région parisienne : 2 heures n'est pas inhabituel ! L'article L 3121-4 du Code du travail dispose :

« Le temps de déplacement professionnel pour se rendre sur le lieu d'exécution du contrat de travail n'est pas un temps de travail effectif. Toutefois, s'il dépasse le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail, il fait l'objet d'une contrepartie soit sous forme de repos, soit financière. Cette contrepartie est déterminée par convention ou accord collectif de travail ou, à défaut, par décision unilatérale de l'employeur prise après consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, s'il en existe. La part de ce temps de déplacement professionnel coïncidant avec l'horaire de travail n'entraîne aucune perte de salaire. »

Un salarié, estimant que son temps de déplacement pour se rendre sur le lieu d'exécution de son contrat de travail dépassait le temps normal de trajet entre son domicile et son lieu habituel de travail, a fait grief à la Cour d'appel de Versailles, de le débouter de sa demande de contrepartie au titre de l'article L. 3121-4 du code du travail. Pour la Cour de cassation, la Cour d'appel de Versailles qui a relevé que la durée des trajets, si elle peut paraître importante (environ 2 heures aller, soit 4 heures par jour), n'était pas inhabituelle en région parisienne ainsi que le démontrent les attestations produites au dossier, a légalement justifié sa décision. Cass. Soc. 25 mars 2015 n° 13-21519

et par ailleurs, Paris aux 5 premières places des routes les plus embouteillées!
<http://www.linternaute.com/auto/conduite/1292811-les-routes-les-plus-embouteillees-de-france/1293069-les-villes-les-embouteillees?>

15) AGENDA : mercredi 20 avril 2016 PETIT DEJEUNER OTRE- KLESIA et CA OTRE Ile-de-France

Comment simplifier et améliorer les relations avec votre Mutuelle Santé ? Nouvelles obligations depuis le 1er janvier 2016 en termes de couverture santé, Situation des contrats courts, Chèque santé, Autres nouveautés....
DERNIERS JOURS POUR VOUS INSCRIRE Bulletin au lien <http://viguiesm.fr/wp-content/uploads/2016/03/PETIT-DEJ-SOCIAUX-Klesia-20-avril-2016.pdf>

13 mai : colloque Certibruit http://www.certibruit.fr/doc_telechargement/programme-colloque-Certibruit.pdf plus d'info sur Assemblée Générale Certibruit <http://www.certibruit.fr/>

26 mai: fête de l'alternance <http://www.medef-idf.fr/save-date-6eme-edition-de-la-fete-de-lalternance-26-mai-2016-presse%e2%80%8f/>

<http://www.salondesmaires.com/> du 31 mai au 2 juin, grand rendez-vous des achats publics

Vendredi 3 juin 2016 après midi AG OTRE Ile de France réservez la date :

Elections, renouvellement du Conseil d'Administration OTRE IDF et table ronde sur les relations chargeurs – transporteurs dans le cadre du Grand Paris et de la concurrence déloyale animée par un journaliste

Monde Expat 22 et 23 septembre Conseil Economique, Social et Environnemental Palais d'Iena, Paris-16ème

14-15 octobre 2016 : congrès national OTRE à Tours

